

## UNION DEPARTEMENTALE CGT 77

Melun le 17 Mars 2020

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne Préfecture de Seine et Marne 12 Rue des saints pères 77000 Melun

Copie la DIRECCTE 77, l'agence régionale de santé, aux organisations CGT, Presse.

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

Je vous ai proposé hier après-midi de mettre à disposition des organisations syndicales, un canal de communication (mail et téléphone) afin de signaler les situations de travail allant à l'encontre des principes de précautions rappelés par Emmanuel Macron dans les entreprises. A ce jour la sollicitation CGT 77 reste sans réponse.

Notre démarche est dictée par la priorité fixée par le Président de la République, celle de veiller prioritairement à la santé de nos concitoyens.

Il s'avère que le maintien de l'activité économique sans lien direct avec la gestion de l'épidémie va à l'encontre des objectifs fixés en favorisant notamment l'exposition de salariés au Covid 19.

Trouvez ci-dessous la liste des interpellations de salariés ou des organisations syndicales CGT qui ont été recensées par notre cellule de veille CGT 77.

Soyez assuré de notre volonté de combattre cette épidémie et de notre détermination à défendre les intérêts du monde du travail.

<u>Mitry Mory</u>: Un salarié s'est vu notifier une mise à pied conservatoire le 16 Mars par son employeur. Il n'est donc pas payé et maintenant confiné. Il est dans l'incapacité de se faire représenter par un conseiller du salarié lors de son entretien prévu le 26 Mars (les conseillers du salarié sont eux même confinés). De plus il ne peut saisir la juridiction prud'homale sachant que les 3 conseils de Prud'hommes de Seine et Marne ont annulé leurs audiences suite au Covid 19. L'Inspection du travail a été saisie, à ma connaissance le traitement du dossier a été rapide malgré les baisses d'effectifs et postes vacants.

<u>Snecma Villaroche</u>: 350 Salariés du Bâtiment 35 ont fait valoir leur droit de retrait. En effet, l'usage d'outillage collectif (passant de main en main), la promiscuité dans les Bus qui transportent les salariés et dans les vestiaires dans lesquels se croisent plus de 500 salariés, l'absence de désinfection des claviers d'ordinateurs utilisés par le personnel sont autant de facteurs augmentant le risque de contamination. La négociation de moyens supplémentaires a été un échec. Les salariés sont toujours en droit de retrait.

Coopérative pharmaceutique de Melun: Il est paradoxal qu'une entreprise qui fabrique du Gel Hydroalcoolique n'en mette pas à disposition en quantité suffisante pour ses salariés. De plus, la Coopérative pharmaceutique de Melun n'entend pas concentrer la production aux produits liés uniquement à la gestion de la crise sanitaire afin de limiter l'exposition des salariés. Une note de la direction qui ne priorise pas les productions et dont la liste se termine par Etc... a été la seule réponse. En refusant de limiter l'exposition des salariés aux activités permettant uniquement de répondre à la situation sanitaire du pays, la COOPER joue la carte des profits au détriment des enjeux nationaux. En effet, si l'entreprise arrive à une situation de très fort

taux d'absentéisme, qui assurera la production de produits nécessaires pour la santé publique ? Les salariés demandent des moyens de protections supplémentaires (masques, gants, gel hydroalcoolique) pour tous les salariés y compris les salariés extérieurs, contrôle de la température des personnes entrant sur le site (Comme annoncé par la direction), que les personnes à risque soient confinées chez elles avec maintien du salaire.

<u>La poste 77 :</u> Absence de produits désinfectants pour le matériel commun, manque de gel Hydroalcoolique pour l'ensemble du personnel et notamment les postiers en contact avec la population et qui font signer les recommandés sur des Smartphones qui ne sont pas désinfectés (contacts physiques directs avec les usagers). Absence de masque, de gant, promiscuité sur les lieux de travail. Le sentiment d'insécurité des personnels est souvent avancé.

A notre connaissance, des salariés ont été menacés de contestation au tribunal par la direction en cas de droit de retrait.

<u>Tournan en Brie</u>: Une entreprise de la métallurgie de 30 personnes fonctionne sans aucun moyen de protection particulier. Seulement du Gel hydroalcoolique. Aucune mesure ni consigne de sécurité n'ont été expliquées. <u>Témoignage anonyme reçu par téléphone en numéro masqué.</u>

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet de Seine et Marne, que la CGT ne peut passer sous silence ces situations d'urgences. C'est pourquoi nous sollicitons votre action.

Vous trouverez en PJ les communications reçues ce jour par la CGT 77, comportant les éléments nécessaires à la compréhension des situations. Afin de ne pas exposer des salariés, la pièce jointe ne sera pas transmise par voie de Presse.

Il apparait nécessaire, face à l'impréparation des entreprises et les risques encourus par les salariés « non indispensables » dans la gestion de la crise sanitaire, que l'activité non essentielle soit arrêtée et les salariés rémunérés durant la période de confinement.

L'activité de la cellule de Veille CGT 77 vous sera envoyée chaque jour.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet de Seine et Marne, nos cordiales et respectueuses salutations.

Patrick Masson Secrétaire Général UD CGT 77 06 82 57 66 72 udcgt77@wanadoo.fr